



Constitution dossier d'agrément producteur des Grandes Cultures

- ❖ **Formulaire «CNCC» ;**
- ❖ **Fiche d'exploitation du dossier;**
- ❖ **Pour les personnes physiques :**
 - Extrait de naissance ;
 - Carte fellah actualisée ;
 - Fiche signalétique.
- ❖ **Pour les personnes Morales :**
 - Extrait de naissance ;
 - Statut «Objet : préciser la production des semences et plants» **la mention pour la production des semences «101-109»** ; Extrait de naissance de gérant
 - BOAL (Bulletin Officiel des Annonces Légales) **la mention pour la production des semences «101-109»** ;
- ❖ **Encadrement technique :**
 - Contrat de travail pour une durée de **03 ans** d'un **Technicien** ou d'un **Ingénieur** en agronomie ;
 - Copie du diplôme du **Technicien** ou de l'**Ingénieur** recruté;
 - Attestation d'affiliation à la **CNAS** de l'ingénieur ou du technicien recruté ;
 - Copie de la pièce d'identité de l'ingénieur ou du technicien recruté.
- ❖ **Justificatifs des Terres :**
 - Contrat de location ou acte de propriété des terres ou réseau multiplicateur pour une superficie minimale de :
 - **150Ha** pour les céréales et **40Ha** pour les légumineuses alimentaires et fourragères (certifiés) ;
 - **100Ha** pour les céréales et **20Ha** pour les légumineuses alimentaires et fourragères (base) ;
 - **50Ha** pour les céréales et **10Ha** pour les légumineuses alimentaires et fourragères (pré-base).
 - **Infrastructures de stockage :** Attestation des services faits ou contrat de location ou acte de propriété des locaux de stockage pour un volume minimal de:
 - **1200m³** pour les céréales et **400m³** pour les légumineuses alimentaires et fourragères (certifiés) ;
 - **800m³** pour les céréales et **200m³** pour les légumineuses alimentaires et fourragères (base) ;
 - **500m³ (hors froid) et 50m³ (sous froid)** pour les céréales et **100m³(hors froid) et 50m³ (sous froid)** pour les légumineuses alimentaires et fourragères (pré-base).
- ❖ **Justifier le siège social :**
 - Disposer d'équipements spécifiques nécessaires pour l'exercice de l'activité demandée ;
 - Convention ou acte de location ou acte de propriété d'un laboratoire d'autocontrôle pour les analyses (physiques et physiologiques) pour toutes les catégories.
 - Les établissements producteurs de semences et plants doivent disposer d'un siège social doté d'une ligne téléphonique et d'un fax ;
 - Tout changement d'adresse doit être porté à la connaissance du Centre National de Contrôle et de Certification des semences et plants ;
 - Les établissements producteurs de semences et plants doivent disposer de ressources hydriques pour l'irrigation d'appoint.

**Pour plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse indiquée ci-dessous **

**Direction Générale : 06 bis, rue des Frères Ouaddek, BP N°119 Hassen Badi, El-Harrach, Alger. Tel : 023-82-89-28 ou 023-82-89-29. Fax 023-82-89-25, E-Mail : cncc.secretariat@gmail.com / cncc.dz@hotmail.com.*

**Antenne Régionale Est : El-Baaraouia, El-Khroub - Constantine. Tel 030-23-41-13, Fax 030-23-41-14*

**Antenne Régionale Ouest : BP 73B, Sidi Bel Abbès. Tel 048-54-30-94, Fax 048-65-20-03.*

**Laboratoire Régional de Tiaret : Boulevard Mohamed Meziane Farhat, n° 10, Tiaret. Tel/Fax : 046-41-53-57.*

**Laboratoire Régional de Sétif : BP 03, Route des fermes ITGC, Sétif, Tel/Fax : 030-62-18-05.*